

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

*COMPTE RENDU ANALYTIQUE*

Le 23 Mai 2018 à 20h00

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 17 Mai 2018, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous sa présidence.

**ETAIENT PRESENTS**

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Marc HOURSON, Mohamed GRICHI, Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOUI, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE, Karine CHALAH, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL, Roland MUZEAU, Daniel BERDER, Sonia BLANC, Chaouki ABSSI, Maria-Blanca FERNANDEZ, Zine BOUKRICHE, Délia TOUMI, Fidèle MASSALA-BIMI, Nadia MOUADDINE, Eloi SIMON, Mehdi TADJOURI, Sofia MANSERI, Jacques BRIFFAULT, Roger DUGUE, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT, Brice NKONDA.

**ETAIENT REPRESENTES**

Yamina ATTAFF représentée par Medhi TADJOURI, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Grégory BOULORD représenté par Sofia MANSERI, Sylvie MOREL représentée par Sonia BLANC, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Morgane COMELLEC-BADSI représentée par Laurence LENOIR, Alain CHEIKH représenté par Jacqueline MARICHEZ-CLERO,

**ABSENTS EXCUSES**

Véronique DESMETTRE-BOREL, Abdelnasser LAJILI.

La séance ayant été déclarée ouverte, Eloi SIMON, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

## SOMMAIRE

***I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL***

***II) - POINT D'INFORMATION***

***III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS***

***IV) – VŒUX***

***V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES***

## **I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL**

### ***Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2018.***

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2018.

## **II) - POINT D'INFORMATION**

- Rapport annuel d'accessibilité 2017

## **III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration..**

### **Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2017.**

Présentation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour 2017 en vu de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 533 078,63 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 543 356,88 €.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 1 (Patrice LECLERC)***

### **Approbation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'année 2017.**

Présentation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour 2017 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 580 299,26 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 649 855,59 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 700,23 €

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 1 (Patrice LECLERC)***

### **Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'exercice 2017.**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2017 du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif de la restauration du personnel des administrations publiques.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

## **Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2017.**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2017 du budget annexe du cinéma Jean Vigo. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif de la restauration du personnel des administrations publiques.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels saisonniers (en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)**

Afin de pallier le surcroît d'activité dans certains services pendant la période estivale, sous réserve des possibilités budgétaires, il y a lieu de prévoir la possibilité de recruter des saisonniers.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **Mise à jour du tableau des effectifs des médecins, chirurgiens-dentistes et psychologues de la Direction municipale de la santé et de la prévention.**

Les emplois de médecins, chirurgiens-dentistes, psychologues et auxiliaires médicaux de la Direction municipale de la santé et de la prévention subissent des modifications liées à l'évolution de l'offre de soin aux arrivées et aux départs, toujours en lien avec les besoins des patients, qui nécessitent des mises à jour périodiques du tableau des effectifs.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Regroupement des Comités Techniques de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles. Détermination du nombre de sièges des deux collèges. Modalités de recueil des votes du collège employeur.**

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et des établissements publics qui lui sont rattachés, de créer un Comité Technique commun, compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. Les effectifs permettant la création d'un comité technique commun pour l'ensemble des agents de la Commune, du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et de la Caisse des Ecoles de Gennevilliers, il est proposé de regrouper les trois comités techniques précités. Concernant le nombre de représentants de cette instance, il doit être fixé par délibération du conseil municipal dans une fourchette comprise entre 7 et 15 du fait que l'effectif total de la collectivité et de ses établissements est supérieur à 2000 agents, le nombre de représentants titulaires de l'employeur n'ayant pas nécessairement à être égal à celui des représentants du personnel, il est proposé que le collège employeur compte un nombre de représentants titulaires inférieur à celui des représentants du personnel : 8 représentants titulaires (et 8 suppléants) pour le collège des représentants du personnel et 4 représentants titulaires (et 4 suppléants) pour le collège employeur. Enfin l'objet de cette délibération est de décider des modalités de recueil de l'avis des représentants de l'employeur. Il est proposé que l'avis des représentants de l'employeur soit recueilli à chaque séance.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

**Dotation de soutien à l'investissement local année 2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter des subventions et de signer la convention.**

La dotation de soutien à l'investissement local a vu le jour avec la loi de finances 2016. Son objectif est de soutenir l'investissement local, principalement des communes, pour atténuer les effets de la baisse de dotations de l'Etat aux communes. La loi de finances 2018 reconduit le dispositif. L'article 157 introduit cette année la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires. 2 opérations seront de nouveaux présentées cette année : le dédoublement de classes, et la rénovation de l'éclairage public. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des soutiens financiers aussi élevés que possible et à signer tout document en découlant.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

**Contrat d'Aménagement Régional - Demande de financement pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Anatole France et d'extension de la restauration scolaire.**

La ville souhaite pouvoir bénéficier d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR) afin d'obtenir des subventions de la Région Ile de France pouvant aller jusqu'à 1M € sur des opérations d'aménagement. Les opérations prévues en l'occurrence sont : la restructuration du groupe scolaire Anatole France en 2 écoles élémentaires A et B et l'extension de la restauration scolaire. Conformément au règlement régional celles-ci feront l'objet de présentation distincte en commission permanente régionale et de délibération ad hoc avant leur lancement. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des soutiens financiers dans ce cadre et à signer tout document en découlant.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.**

**Association Gym club Gennevilloise - Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du Contrat de développement Département Ville (CDDV).**

Dans le cadre du contrat de développement Département Ville, l'association Gym Club Gennevilloise (GCG) a proposé un projet pour faciliter la pratique sportive pour tous et notamment des personnes en situation de handicap. La subvention annuelle représente un montant de 1 200 €. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une avance de 70% du montant de la subvention, soit 840 €. Les 30% restants seront versés en Novembre 2018 après transmission d'un bilan.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 1 (Sylvie MOREL (représentée))*

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo Cross United dans le cadre de l'organisation du cyclo cross du 8 avril 2018 au Parc des Sévines.**

Dans le cadre de la semaine du développement durable, l'association du Cyclo Cross United a organisé un cyclo cross le dimanche 08 avril 2018 dans le parc des Sévines. Afin de communiquer sur cet évènement et ouvrir au plus grand nombre cette nouvelle activité, l'association a engagé des frais non prévus dans leur budget initial. Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle de 700 € pour participer au financement de cet évènement.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association CSMG Omnisports suite au versement de deux subventions exceptionnelles à la section football (foot vacances) et à la section natation (déplacement compétition)**

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, l'association CSMG Omnisports a proposé deux projets : un pour le déplacement de la section natation du CSMG ayant fait l'objet d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € et un autre pour le projet du CSMG Football relative aux animations foot vacances sur les congés d'avril d'un montant de 1 800 €. Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs en rajoutant les sommes relatives à l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Isabelle MASSARD)***

**Ligue Contre le Cancer - Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération "Nager à contre cancer"**

Il s'agit d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 525,30 € à la Ligue contre le Cancer correspondant aux recettes des entrées "public" de la journée du 15 avril 2018 du Centre Nautique dans le cadre de la journée "Nager à contre Cancer".

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

**Attribution d'une subvention de 18 000 € au réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour l'achat de billets d'avion pour une délégation de quatorze enfants de prisonniers politiques palestiniens encadrée par trois adultes, à l'invitation de la Ville de Gennevilliers en Juillet 2018 et prise en charge des frais de séjour**

Gennevilliers fait partie du « Réseau Barghouthi ». Il s'agit d'un collectif de villes qui ont fait de Marwan Barghouthi (ou d'un autre prisonnier politique Palestinien), citoyen d'honneur de leur ville et qui œuvre pour la libération des prisonniers politiques. Dans le cadre des actions menées par le Réseau Barghouthi, il a été décidé d'accueillir collectivement une cinquantaine d'enfants de prisonniers (10 à 12 ans). Chaque collectivité accueillera le nombre d'enfants en fonction de ses possibilités. A Gennevilliers, ces enfants seront hébergés chez l'habitant et participeront, avec de jeunes Gennevillois, aux activités d'été organisées par la ville. Une journée commune à toutes les villes d'accueils est programmée pour le 12 juillet à Paris sur l'Esplanade des droits de l'homme.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38; NPPV : 3 (Patrice LECLERC, Jacques BOURGOIN, Daniel BERDER)***

## **Convention entre la ville et la caisse des écoles concernant le Projet de Réussite Educative**

La convention a pour objet de définir les actions développées et financées par la ville dans le cadre du Projet de Réussite Educative et de préciser, à ce titre, les modalités de financement de ces actions entre la caisse des écoles et la commune pour l'année 2018. La caisse des écoles est chargée d'assurer la mise en œuvre du projet de réussite éducative et la coordination des actions développées par la ville et ses partenaires.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1400 € à l'association AFEV pour soutenir le déploiement de leurs activités en direction des enfants en matière d'accompagnement à la scolarité à Gennevilliers.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association Régie de Quartier du Luth**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association Régie de Quartier du Luth relatif à l'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre du contrat département ville pour 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; NPPV : 5 (Laurent NOEL, Fidèle MASSALA-BIMI, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Jacques BRIFFAULT)*

## **Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Club du Luth**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association Club du Luth, précisant le montant de 18 000 € de la subvention spécifique au titre du contrat de ville accordée à l'association pour 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **Adhésion de la Ville à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF)**

Il s'agit d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion. La cotisation annuelle est de 70 €.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de l'avenant n°8 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association le Tamanoir.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association le Tamanoir, relatif à la subvention accordée dans le cadre du contrat de ville pour 2018, d'un montant de 85 000 €

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; NPPV : 5 (Yasmina ATTAF (représentée), Délia TOUMI, Morgane COMELLEC-BADSI (représentée), Medhi TADJOURI, Sofia MANSERI)*

**Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire de Paris et Ile-de-France**

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à la Banque Alimentaire de Paris et Ile-de-France pour soutenir leurs actions menées en faveur des plus démunis au titre de l'année 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Gennevilliers et l'association « Villes des Musiques du Monde »**

Il s'agit de signer une convention de partenariat entre la Ville de Gennevilliers et l'association "Villes des Musiques du Monde" et d'adhérer à cette association pour un montant de 1 500 €.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Demande de subvention au Centre National du Livre - Partir en livre 2018**

La Ville de Gennevilliers sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Centre national du livre pour l'organisation des bibliothèques de rue et d'animations d'été pour un montant aussi élevé que possible. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de la convention entre le Conservatoire Edgar Varèse et l'APAC pour l'année 2018-2019.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Conservatoire Edgar Varèse et l'APAC (Association des parents et amis du conservatoire) qui a pour objet de faire bénéficier les adhérents de l'APAC d'un tarif préférentiel pour les spectacles organisés par le Conservatoire- année 2018-2019.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers-Année 2018.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre de l'appel à candidature annuel au profit des nouvelles activités périscolaires (NAP) - année 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers-Année 2018.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France dans le cadre de l'appel annuel d'une résidence musicale pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers - Année 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers - Année 2018.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France dans le cadre de l'appel à candidature au titre de projet spécifique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental - année 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grés**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Plein Grés.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Convention attributive de subventions au titre de la dotation politique de la ville (DPV) année 2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.**

Il s'agit d'approuver la convention attributive de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Théâtre de Gennevilliers - Centre Dramatique National - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 au Contrat de Développement Département-Ville (2016- 2018)**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Développement Département-Ville qui a pour objet d'intégrer un financement complémentaire relatif au remplacement d'équipements scéniques du Théâtre de Gennevilliers (T2G) Centre Dramatique National ne figurant pas dans le contrat initial signé le 19 octobre 2016. Le montant de cette opération s'élève à 375 000 €.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.**

**Adhésion au réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)**

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objet est d'appuyer la recherche de performance des acteurs du secteur sanitaire, médico-social et social grâce à la mutualisation et la professionnalisation de leurs achats et de la logistique qui leur est associée. Il constitue pour cela une centrale d'achat, à laquelle la Direction municipale de la santé et de la prévention propose à la ville d'adhérer, afin de pouvoir, notamment, bénéficier des tarifs avantageux obtenus par le RESAH sur l'acquisition d'équipements médicaux.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Attribution d'une subvention à l'association Réseau Nord 92**

Le Conseil Municipal avait attribué par délibération, le 1er février 2017, une subvention d'un montant de 4 200 € à l'association Réseau Nord 92 (ligne 105). Cette subvention n'a pas pu être versée en 2017, suite à une erreur matérielle. Cette structure s'étant déjà vu attribuer, pour l'exercice 2018, une subvention d'un montant de 4 500 €, l'objet de cette délibération consiste à voter une nouvelle subvention d'un montant de 4 200 €, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de cette association dont le travail est reconnu sur la Ville.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers, relative à l'organisation et au financement du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)**

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Gennevilliers sont liés par des conventions d'objectifs et de moyens relatives au Centre de Planification et d'Education Familiale. Suite à la réévaluation par les deux parties du contrat d'objectifs, une nouvelle convention est proposée à la signature de Monsieur le Maire, pour l'exercice 2018.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Office communal pour l'Animation Gennevilloise et l'Initiative des Retraités (AGIR)**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal pour l'Animation Gennevilloise et l'Initiative des Retraités (Office communal AGIR) pour le versement de la subvention de fonctionnement.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39; NPPV : 2 (Philippe CLOCHETTE, Maria-Blanca FERNANDEZ)***

**Rapport annuel Accessibilité 2017**

La Ville de Gennevilliers souhaite mettre en place une accessibilité la plus globale possible de son cadre de vie et des prestations à tous, s'appuyant sur une action transversale au sein de l'administration et sur la consultation des associations tout au long de l'année. Il s'agit de prendre acte du rapport annuel accessibilité 2017, présenté le 12 avril 2018 en Commission Communale pour l'Accessibilité, avant transmission au Préfet, au Président du Conseil départemental et au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

***Vote : Prend acte***

**Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers - CVHG - pour le versement d'une subvention de 2 703 €**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville et l'association Communiquer et Vivre son Handicap à Gennevilliers (CVHG) pour le versement d'une subvention de 2 703 €.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40; NPPV : 1 (Mohamed GRICHI)***

**Association APEI – Nouvelle garantie d'emprunt communale suite à la renégociation en date du 15/10/2017 de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne en 2009 pour financer les travaux de reconstruction de l'ESAT Le Castel et la création du C.I.T.L situés rue de la Couture d'Auxerre**

Il s'agit de refinancer les prêts initiaux d'un montant de 1 000 000 euros au taux de 4,51% et d'un montant de 450 000 euros au taux de 4,85%, prêts destinés au financement des travaux mentionnés en objet. Ces deux prêts avaient fait l'objet d'une garantie à hauteur de 100% par la Ville. Le Conseil d'Administration de l'APEI, après consultation de plusieurs organismes bancaires a opté pour la renégociation avec la Caisse d'Epargne Ile de France qui propose un taux d'emprunt à 1,87% sur 15 ans. Ce nouveau prêt est conditionné à l'obtention d'une garantie d'une collectivité territoriale et la ville est sollicitée pour la garantie à hauteur de 100%.

***Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41***

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population,  
Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation,  
Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

**Construction d'une extension des locaux de restauration et de mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole France dans le quartier Chandon-Brenu-Sévines. Autorisation de dépôt de permis de construire.**

La ville de Gennevilliers souhaite améliorer les conditions d'accueil des élèves pour la restauration et de mise en accessibilité du groupe scolaire Anatole France dans le quartier Chandon-Brenu-Sévines. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux d'extension et d'aménagement.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Démolition du local technique situé dans le périmètre du cimetière rue Villebois-Mareuil – Autorisation de dépôt de permis de démolir.**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Villebois Mareuil dans le quartier du village, il est nécessaire de démolir le local technique et de relocaliser l'ossuaire mitoyen situé dans le périmètre du cimetière. Pour réaliser cette opération, Monsieur le Maire doit être autorisé à déposer un permis de démolir.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Adhésion à l'organisme foncier solidaire dénommé La Coopérative Foncière Francilienne**

La ville a toujours mené une politique volontariste en matière de développement et de l'amélioration de l'offre de logements sur le territoire communal et considère que les organismes fonciers solidaires permettant la mise en place des dispositions garantissent la pérennité d'une offre d'accession sociale à la propriété. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les parts sociales correspondantes et à prendre toute décision pour exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Association SOLIHA 75-92-95 – Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention relative à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat.**

A la demande du comptable public, il convient de passer un avenant de pure forme à la convention triennale relative à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat. Le libellé actuel de son article 4 - Modalités de versement de la contribution financière - doit en effet être mis en conformité pour pouvoir procéder aux paiements semestriels de la prestation. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Quartier des Chevrins - Acquisition de biens sis à Gennevilliers 17 rue des Chevrins, parcelle cadastrée section AE n°110, d'une superficie cadastrale de 158 m<sup>2</sup> environ, lots numéros 2 et 7 appartenant à Monsieur GUELI**

Un accord est intervenu entre la Ville de Gennevilliers et Monsieur GUELI pour l'acquisition des biens lui appartenant à Gennevilliers 17 rue des Chevrins, parcelle cadastrée section AE n°110, d'une superficie cadastrale de 158 m<sup>2</sup> pour un prix 27 500 € (vingt-sept mille cinq cents euros) en valeur libre d'occupation. La ville souhaite acquérir ce bien situé dans un périmètre de résorption de l'habitat insalubre.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature de l'avenant à la convention pluriannuelle entre la Ville de Gennevilliers et la Mission Locale afin de procéder au versement de la subvention provenant du Département des Hauts de Seine**

Dans le cadre du contrat entre la ville et le Département des Hauts de Seine, le département encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers, en déléguant à la ville de Gennevilliers une enveloppe financière destinée à soutenir les actions en faveur de ces publics au titre de l'année 2018. Dans ce cadre, la ville s'engage à verser pour 2018 une subvention, d'un montant de 3 200 € à l'association pour mener ses actions. Il convient de signer un avenant à la convention afin de procéder au versement de cette subvention.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Sonia BLANC, Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA, Claire FIQUET)*

**Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle liant la Ville de Gennevilliers à l'association Intervalle**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville et l'association Intervalle, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 28 754 € et d'une subvention d'un montant de 9 000 € dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2018. Cet avenant permet le versement des subventions à ladite association.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Autorisation de signature d'une convention pluri annuelle entre la Ville de Gennevilliers et la BGE Paris en remplacement de la précédente**

Les missions apportées par la BGE Paris envers la population de Gennevilliers ayant été modifiées de façon substantielle il convient de remplacer la précédente convention 2017-2019 par une nouvelle convention 2018-2020 et d'apporter à la NGE Paris les moyens adaptés à ses nouvelles missions.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

### **Autorisation de signature d'une convention de prêt de véhicule automobile à titre gracieux entre la ville de Gennevilliers et le Commissariat de Gennevilliers**

La Ville met à disposition du Commissariat de Gennevilliers un véhicule léger afin de leur permettre d'avoir des moyens supplémentaires pour réaliser leurs missions dans de bonnes conditions. Une convention de prêt est établie entre les deux parties. La durée de prêt est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction. Le modèle mis à disposition est un véhicule léger de marque Renault de type Clio.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

### **Autorisation de signature d'une convention avec l'association A.P.E.I. pour le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour aménager le restaurant intergénérationnel de la Résidence Carmen Gérard**

Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € à l'APEI pour lui permettre de finaliser l'équipement du restaurant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

### **Autorisation de signature d'une convention relative aux droits d'auteur dans le cadre du projet de réalisation d'une fresque sur le mur du pont des Grésillons.**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative aux droits d'auteur dans le cadre du projet de réalisation d'une fresque sur le mur du pont des Grésillons. En effet, le conseil du quartier des Grésillons de la Ville d'Asnières sur Seine ainsi que celui de la Ville de Gennevilliers ont initié le projet de réalisation d'une fresque sur les murs des culées du pont des Grésillons, ouvrage du département des Hauts de Seine. Pour ce faire, chaque commune a fait appel à un artiste pour la création de l'oeuvre sur son domaine. Côté Gennevilliers, c'est l'artiste, l'illustrateur Vincent Brunot qui sera en charge de cette réalisation. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux conditions de création de l'oeuvre et aux droits d'auteur.

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

## **IV) – VŒUX**

### **Stop aux massacres des palestiniens**

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

### **Vœu contre la contractualisation imposée par l'Etat à certaines Collectivités Territoriales**

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Vœu pour que le gouvernement respecte les engagements pris pour la réalisation du Grand Paris Express**

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

**Diminution des subventions de l'Etat à la Mission Locale de Gennevilliers : un mauvais coup contre l'emploi**

*Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41*

### **V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES**

Compte rendu au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 23 Mai 2018 à 21h45.

Patrice LECLERC  
Maire